

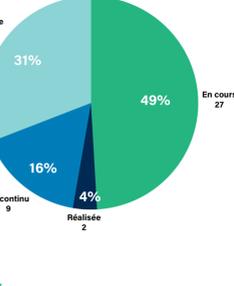


ENGAGEMENTS DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

1. Mobilisation et participation citoyenne
2. Verdissement
3. Lutte et adaptation aux changements climatiques
4. Zéro déchet
5. Milieux naturels et biodiversité
6. Milieux humides et hydriques
7. Consommation d'eau et protection des sources d'eau potables
8. Mise en valeur des milieux naturels
9. Transport actif
10. Transport collectif et autres modes de transport
11. Réduction des GES associées au transport routier
12. Pratiques municipales qui minimisent les impacts sur l'environnement
13. Agriculture urbaine et pratiques agricoles durables
14. Nuisances
15. Achat local et durable et écoresponsabilité

ENGAGEMENTS PRIORITAIRES

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS



ÉTAT D'AVANCEMENT

BIEN AVANCÉ

EN CONTINU

EN CONTINU

NON DÉBUTÉE

BIEN AVANCÉ

EN COURS

EN CONTINU

EN COURS

EN COURS

EN COURS

AVANCÉ

COMPLÉTÉE

EN COURS

NON DÉBUTÉE

EN COURS

BIEN AVANCÉ

EN CONTINU

EN CONTINU

EN COURS

EN CONTINU

BIEN AVANCÉ

EN COURS

EN COURS

EN COURS

AVANCÉ

EN COURS

EN COURS

EN COURS

PEU AVANCÉ

NON DÉBUTÉE

NON DÉBUTÉE

EN COURS

EN CONTINU

EN COURS

BIEN AVANCÉ

NON DÉBUTÉE

NON DÉBUTÉE

AVANCÉ

EN COURS

EN COURS

PEU AVANCÉ

EN COURS

NON DÉBUTÉE

NON DÉBUTÉE

NON DÉBUTÉE

NON DÉBUTÉE

PEU AVANCÉ

EN COURS

NON DÉBUTÉE

1

ENGAGEMENT MOBILISER ET FAIRE PARTICIPER L'ENSEMBLE DE LA COLLECTIVITÉ À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

ACTIONS 2022-2024

- 1.1 Offrir un soutien financier aux citoyennes et citoyens et aux organismes partenaires de la Ville, en appui à la réalisation de projets et d'initiatives qui sont en adéquation avec la Politique environnementale.
- 1.2 Informer, sensibiliser et mettre en place un mécanisme pour favoriser les échanges avec la collectivité afin d'augmenter la participation citoyenne et l'implication des partenaires en environnement.
- 1.3 Faire connaître les organismes, les promoteurs d'événements et les entreprises de Lévis qui ont des pratiques environnementales responsables ou qui réalisent des projets d'amélioration de la qualité de l'environnement.

2

ENGAGEMENT VERDIR LA VILLE, MAINTENIR UNE FORÊT URBAINE DE QUALITÉ ET BONIFIER LA CANOPÉE

ACTIONS 2022-2024

- 2.1 Recenser les boisés urbains et déterminer les mesures de préservation à appliquer selon leur valeur environnementale et sociale.
- 2.2 Planter des arbres et des végétaux afin de réduire les îlots de chaleur urbains et bonifier la canopée.
- 2.3 Mettre en place les moyens nécessaires pour éviter le déboisement illégal sur le territoire.
- 2.4 Élaborer, adopter et mettre en œuvre un plan de verdissement et de conservation des arbres dans les espaces publics et privés.
- 2.5 Mettre en place un programme de sensibilisation, d'inspection et d'intervention pour faire respecter la réglementation municipale sur la protection des arbres.
- 2.6 Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action concernant la lutte contre l'épidémie de l'agrile du frêne et contre la maladie hollandaise de l'orme.

3

ENGAGEMENT PLANIFIER ET CONSTRUIRE UNE VILLE RÉSILIENTE ET ADAPTÉE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ACTIONS 2022-2024

- 3.1 Adopter un plan d'adaptation aux changements climatiques et mettre en œuvre les actions qui en découlent.
- 3.2 Mettre à jour le plan de réduction des gaz à effet de serre.
- 3.3 Soutenir des projets visant la mise en place d'infrastructures vertes.
- 3.4 Adapter les outils urbanistiques et les normes pour prévenir et réduire les îlots de chaleur urbains, notamment concernant les stationnements.

4

ENGAGEMENT TENDRE VERS UNE COMMUNAUTÉ ZÉRO DÉCHET

ACTIONS 2022-2024

- 4.1 Accroître les efforts de sensibilisation et d'éducation en lien avec la gestion des matières résiduelles et l'approche zéro déchet.
- 4.2 Améliorer la desserte pour les collectes des matières organiques et des matières recyclables, notamment dans les immeubles à logements, les industries, les commerces et les institutions.
- 4.3 Optimiser les opérations de collecte.
- 4.4 Développer les outils réglementaires requis pour améliorer la participation des citoyennes et citoyens, des industries, des commerces et des institutions à la récupération des matières recyclables et organiques.
- 4.5 Soutenir les organismes qui œuvrent dans le domaine de la réduction à la source et du réemploi.

5

ENGAGEMENT ACCROÎTRE LA SUPERFICIE DES AIRES DE CONSERVATION ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

ACTIONS 2022-2024

- 5.1 Mettre en place une réglementation pour protéger les milieux naturels en périphérie urbaine qui sont identifiés au Plan de gestion des milieux naturels.
- 5.2 Mettre en œuvre les projets d'aménagements d'habitats fauniques et floristiques proposés par les partenaires et y collaborer.
- 5.3 Poursuivre les travaux de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, principalement dans les milieux naturels à forte valeur écologique.
- 5.4 Adhérer au programme d'excellence en biodiversité de Réseau Environnement pour intégrer des pratiques d'amélioration continue en protection de la biodiversité.

6

ENGAGEMENT PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

ACTIONS 2022-2024

- 6.1 Adopter le Plan régional des milieux humides et hydriques afin d'intégrer la conservation de ces milieux à la planification de l'aménagement du territoire.
- 6.2 Réaliser des études de faisabilité et mener des projets de restauration ou de création de milieux humides et hydriques.
- 6.3 Collaborer à l'acquisition des connaissances sur la qualité des principaux cours d'eau et du fleuve et communiquer l'information à la collectivité.
- 6.4 Appuyer les projets d'aménagement des bandes riveraines et assurer le respect de la réglementation en place.

7

ENGAGEMENT CONSOMMER ET UTILISER L'EAU DE FAÇON RESPONSABLE ET PROTÉGER LES SOURCES D'EAU POTABLE

ACTIONS 2022-2024

- 7.1 Étudier des possibilités d'alimentation en eau de surface ou souterraine afin d'assurer l'approvisionnement en eau potable.
- 7.2 Modifier le zonage afin de protéger les prises d'eau de surface pour l'alimentation des usines de production d'eau potable.
- 7.3 Favoriser la recirculation de l'eau dans les jeux d'eau afin de réduire la quantité d'eau utilisée.
- 7.4 Mettre en œuvre les actions ciblées par la Ville dans la stratégie d'économie d'eau potable.
- 7.5 Poursuivre le projet d'interconnexion des réseaux d'aqueduc afin de sécuriser la distribution d'eau potable sur l'ensemble du territoire.

8

ENGAGEMENT CONTINUER LE DÉVELOPPEMENT DES PARCS ET ACCENTUER LA MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS, DU FLEUVE ET DES AFFLUENTS

ACTIONS 2022-2024

- 8.1 Adopter un plan directeur des parcs et espaces verts qui intègre des mesures de protection et de mise en valeur des milieux naturels.
- 8.2 Faire connaître les parcs récréo-écologiques et les accès publics au fleuve en y encourageant les comportements écoresponsables et les activités récréatives compatibles avec la protection des milieux naturels.
- 8.3 Réaliser une étude pour identifier et mettre en valeur les milieux naturels qui ont un intérêt pour la conservation des paysages.

9

ENGAGEMENT BONIFIER LE RÉSEAU DE TRANSPORT ACTIF UTILITAIRE

ACTIONS 2022-2024

- 9.1 Adopter un plan de mobilité durable.
- 9.2 Améliorer les tronçons du réseau utilitaire cyclopedestre qui sont problématiques en matière de sécurité ou de fluidité.
- 9.3 Ajouter de nouveaux tronçons dans le but d'assurer la continuité du réseau de transport actif utilitaire.

10

ENGAGEMENT AMÉLIORER LE TRANSPORT COLLECTIF ET DIVERSIFIER LES OPTIONS DE TRANSPORT

ACTIONS 2022-2024

- 10.1 Élaborer une tarification incitative pour favoriser l'utilisation du transport collectif, en collaboration avec la Société de transport de Lévis (STLévis).
- 10.2 Instaurer une tarification intégrée interrieures pour le transport collectif.
- 10.3 Appuyer le développement et la promotion des différents modes de transport.
- 10.4 Remplacer des autobus par des modèles plus confortables et accessibles.

11

ENGAGEMENT RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES ASSOCIÉES AU TRANSPORT ROUTIER

ACTIONS 2022-2024

- 11.1 Évaluer les besoins en matière de déploiement du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire.
- 11.2 Planifier le remplacement des véhicules du parc de la Ville par des véhicules à faible ou à zéro émission de GES et procéder au remplacement de certains d'entre eux.
- 11.3 Électrifier le parc d'autobus de la Société de transport de Lévis par l'acquisition de véhicules hybrides ou électriques.

12

ENGAGEMENT METTRE EN PLACE DES PRATIQUES MUNICIPALES QUI MINIMISENT LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

ACTIONS 2022-2024

- 12.1 Amorcer la mise en place d'un processus préalable d'analyse et de mesure des GES et des impacts environnementaux des grands projets de la Ville afin d'orienter la prise de décision.
- 12.2 Mettre à jour le Plan de gestion des matières dangereuses et apporter les actions requises, notamment concernant les équipements pétroliers.

13

ENGAGEMENT FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE ET LES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES

ACTIONS 2022-2024

- 13.1 Soutenir des initiatives environnementales qui contribuent à la mise en place de systèmes alimentaires durables.
- 13.2 Collaborer avec les acteurs du milieu afin d'augmenter le nombre de marchés de proximité permanents ou temporaires.

14

ENGAGEMENT MINIMISER LES NUISANCES DANS L'EAU, L'AIR ET LES SOLS

ACTIONS 2022-2024

- 14.1 Évaluer les stratégies et les outils réglementaires afin de minimiser les nuisances liées au bruit.
- 14.2 Renforcer la réglementation municipale pour pouvoir agir en cas de problèmes d'odeurs.
- 14.3 Analyser l'impact de l'utilisation des foyers extérieurs et du chauffage au bois sur la qualité de l'air et mettre en place les solutions qui contribueront à les minimiser.
- 14.4 Soutenir les initiatives visant la réduction des microplastiques et des contaminants émergents dans l'eau.
- 14.5 Concevoir et déployer une campagne d'information et de sensibilisation au sujet des effets néfastes des engrais et des pesticides d'usage domestique et promouvoir les solutions de remplacement.

15

ENGAGEMENT RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE LIÉE À LA CONSOMMATION DE BIENS ET DE SERVICES

ACTIONS 2022-2024

- 15.1 Appuyer et promouvoir les projets d'économie circulaire auprès des industries et des commerces de Lévis.
- 15.2 Poursuivre la promotion de l'achat local.